
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h
4243, rue de Charleroi**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Youssef Hariri, conseiller de la ville- district Maire-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Cyril Baudin, directeur des travaux publics intérimaire
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baïant, secrétaire recherchiste
M. Louis Tremblay, chargée de communications en remplacement de M. Daniel Bussièrès, chef de division, relations avec les citoyens et communications
Mme Mélissa Houle, secrétaire de direction

Étaient aussi présents :

PDQ39

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
M. Jean Sébastien Masson, aspirant commandant
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire

Personnel du cabinet de la mairesse

M. James Osne, attaché politique
Mme Edith Sauvageau, attachée politique
Mme Myrtho Clermont, chargée de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : 75

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 260

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2025, à 19 h 07.

Voici les modifications apportées :

- Offrir les condoléances du conseil aux familles de M. Pierre Gagnier et de M. Fritzner Pierre (10.05 et 10.06);

- Modification apportée au Règlement d'emprunt pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables pour un montant de 3 518 000 \$ (40.04);

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

Explication du déroulement de la soirée par Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Remerciements adressés aux citoyens pour leur confiance pour sa réélection à un 4^{ème} mandat;
- Souligne la nomination de
 - Mme Rossi à la présidence du Conseil municipal;
 - M. Hariri au Comité exécutif à titre de conseiller associé au développement durable et économie verte;
 - Sa nomination à la vice-présidence du Comité exécutif et comme responsable sport, loisirs, jeunes, famille et personnes aînées.
- Campement sur rue de Charlevoix
- Signature du Livre d'or par l'équipe robotique de l'école secondaire Calixa-Lavallée

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Remerciements adressés aux citoyens pour leur confiance pour sa réélection à un 2^{ème} mandat
- Boîte à lettre du Père Noël
- Opération de déneigement

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Remerciements adressés aux citoyens pour leur confiance pour sa réélection à un 5^{ème} mandat
- Gala Podium Montréal - reconnaissance et célébration des acteurs de la communauté sportive
- Centre sportif – investissement de 39.8 millions de dollars du gouvernement fédéral;
- Concert de Noël

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Remerciements adressés aux citoyens pour leur confiance pour sa réélection à un 3^{ème} mandat;
- Gala Reconnaissance 2025 de la Chambre de commerce Montréal-Nord

M. Youssef Hariri, conseiller de la ville- district Marie-Clarac

- Remerciements adressés aux citoyens pour leur confiance pour son élection à un 1^{er} mandat;
- Info-Nord et info-loisirs – nouvelles éditions dès la mi-décembre
- Collecte des arbres de Noël

Suspension de la séance à 20 h 10

Reprise de la séance à 20 h 15

10.03 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle

Jocelyne Lemay

Plainte refusée par le Bureau de réclamation – Dépôt de documents.

Noël Audet

Rue Gariépy – changement de sens et présence de la glace

Lorraine Mallette

Suivi concernant la ruelle située entre les avenues Leblanc et Lausanne

Georgia Neptune

Avenue Jean-Meunier – signalisation

Mireille Laquerre

Avenue Jean-Meunier – signalisation

Robert Guilbault

Changements concernant la période de questions

Pierre Lacombe

Ramassage des bacs à composte

Jean-François Gagné

Boulevard Henri-Bourassa – trajet de l'autobus

Questions reçues via le formulaire électronique

Mélanie Lapierre

Rue Fleury - service de l'autobus 140

Jérôme Gosselin

Parc Sauve – réparation de la glissade

Suzanne Girard

Intersection du boulevard Henri-Bourassa et l'avenue des Récollets

Suspension de la séance ordinaire à 20 h 44

Reprise de la séance ordinaire à 21 h 18

CA25 10 261

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025, à 19h.

M. Youssef Hariri ne prend pas part au vote, son entrée en fonction datant du 2 novembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

CA25 10 262

Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Pierre Gagnier, décédé le 13 novembre 2025, à l'âge de 90 ans.

ATTENDU que M. Pierre Gagnier fut un homme politique dévoué, ayant servi tour à tour comme conseiller de ville puis comme maire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

ATTENDU que tout au long de sa carrière, M. Gagnier s'est illustré par son sens du devoir, son intégrité et sa vision, laissant une empreinte indélébile sur la vie municipale montréalaise;

ATTENDU que M. Gagnier incarnait une conception noble de la politique, qu'il exerçait avec humanité, rigueur et un engagement constant à améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Youssef Hariri

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille Pierre Gagnier, ses enfants, ses frères, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.05

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement.

CA25 10 263

Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Fritzner Pierre, décédé le 26 novembre 2025, à l'âge de 65 ans.

ATTENDU que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Fritzner Pierre, survenu le 26 novembre 2025, à l'âge de 65 ans.

ATTENDU que M. Fritzner Pierre était très impliqué dans le développement social et communautaire de l'arrondissement de Montréal-Nord à titre de directeur général de l'organisme Agence de développement Durable du Centre Est et Nord de Montréal.

ATTENDU que M. Pierre était un homme engagé qui aura marqué Montréal-Nord d'une empreinte indélébile. Un homme au grand cœur également qui aura œuvré, pendant plusieurs années, pour le bien-être de la communauté nord-montréalaise.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

Les membres du conseil prient la famille Pierre, ses enfants, ses frères, ses sœurs et ami.e.s d'agréer leurs plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.06

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement.

11 - Dépôt d'une pétition

La deuxième lettre de pétition concernant les nuisances sonores causées par l'Église de Dieu de la Prophétie Montréal-Nord située au 10280 avenue Garon est déposée.

CA25 10 264

Déclaration d'appui à la campagne de sensibilisation "Municipalités alliées contre la violence conjugale" qui se déroule du 25 novembre au 6 décembre 2025.

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec indiquent qu'en 2023, 27 082 personnes ont été victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal au Québec, dont 20 590 femmes et 6 492 hommes, et que les femmes représentent ainsi près de 76 % des victimes;

ATTENDU que le nombre de victimes en contexte conjugal est en hausse constante depuis 2005, avec une augmentation particulièrement marquée chez les hommes (+125 %) et importante chez les femmes (+41 %), ce qui confirme la persistance et l'ampleur de cette forme de violence;

ATTENDU que les portraits de la violence conjugale publiés au cours des dernières années ont montré qu'à Montréal-Nord, on comptait plus de 7 femmes victimes de violence conjugale pour 1 000 femmes, soit presque deux fois plus que la moyenne montréalaise (3,9 pour 1 000), révélant une situation particulièrement préoccupante dans l'arrondissement;

ATTENDU que le portrait chiffré de la criminalité dans l'agglomération de Montréal publié en 2025 souligne que Montréal-Nord fait partie des secteurs qui se distinguent par des taux élevés de crimes contre la personne, catégorie qui inclut notamment la violence conjugale, ce qui confirme que la problématique demeure d'actualité;

ATTENDU que, selon la Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la violence en contexte conjugal reste une forme majeure de violence faite aux femmes au Québec et que le nombre de victimes déclarées à la police continue d'augmenter;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Christine Black, M. Youssef Hariri, M. Jean Marc Poirier et M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, Ville de Montréal réaffirme avec force que la violence conjugale demeure une réalité trop présente dans notre société, et que notre communauté n'y échappe pas. Les données récentes, tant à l'échelle du Québec qu'au sein de l'agglomération de Montréal, montrent que Montréal-Nord fait partie des territoires particulièrement touchés par les crimes contre la personne, dont la violence conjugale;

QUE nous déclarons que personne ne devrait jamais être victime de quelque forme de violence que ce soit physique, psychologique, verbale, économique ou sexuelle. Aucune relation, aucune situation, ne peut justifier de tels actes;

QUE notre arrondissement croit profondément que chaque personne a droit à la sécurité, au respect et à la dignité. La violence conjugale n'a pas sa place dans notre arrondissement, ni ailleurs. Elle détruit des vies, fragilise des familles et mine la cohésion sociale que nous travaillons à bâtir au quotidien;

QUE nous condamnons fermement toutes les formes de violence conjugale et réaffirmons notre engagement à :

- Soutenir les victimes avec humanité, respect et confidentialité;
- Encourager la dénonciation et l'accès aux ressources spécialisées;

- Collaborer activement avec nos partenaires communautaires;
- Promouvoir des relations égalitaires, saines et respectueuses;
- Contribuer, par nos actions et nos politiques locales, à faire reculer les taux de violence conjugale et leurs effets sur les femmes, les enfants et l'ensemble de la communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville

CA25 10 265

Adjuger à Équipements Récréatifs Jambette Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 344 919,25 \$, taxes incluses, le contrat de fourniture et installation d'équipements pour aire de jeux et stations d'entraînement au parc Pilon de l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 396 658,00 \$. Appel d'offres 25-21137 / 3 soumissionnaires.

Il est proposé par M. Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Équipements Récréatifs Jambette Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 344 919,25 \$, taxes incluses, le contrat de fourniture et installation d'équipements pour aire de jeux et stations d'entraînement au parc Pilon de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 51 738,75 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 396 658,00 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1258544001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Intervention de M. Youssef Hariri, conseiller de la ville.

CA25 10 266

Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2026 pouvant accueillir au maximum 380 jeunes qui aura lieu du 29 juin au 21 août 2026 dans diverses installations de l'arrondissement de Montréal-Nord.

M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt.

Il est proposé par M. Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit octroyé un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2026 pouvant

accueillir au maximum 380 jeunes qui aura lieu du 29 juin au 14 août 2026 dans diverses installations de l'Arrondissement;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1251689004

CA25 10 267

Accorder une contribution financière de 16 600 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc. pour la réalisation du projet Brigade neige pour la période du 15 novembre 2025 au 31 mars 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 16 600 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour la réalisation du projet de Brigade neige pour la période du 15 novembre 2025 au 31 mars 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE ces dépenses soient assumées conformément au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1255579016

CA25 10 268

Entériner un soutien financier de 2 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité « Gala Reconnaissance 2025 - La magie de la réussite », tenue le 13 novembre 2025.

Il est proposé par M. Youssef Hariri

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit entériné un soutien financier de 2 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire dans le cadre de l'activité « Gala Reconnaissance 2025 - La magie de la réussite », tenue le 13 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1256868001

CA25 10 269

Autoriser la révision de la répartition du financement de la rue Matte, par l'affectation des soldes disponibles du Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR) et du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR).

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la révision de la répartition du financement de la rue Matte, par l'affectation des soldes disponibles du Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR) et du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), dans le cadre de l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259595011

CA25 10 270

Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259941001

CA25 10 271

Approuver la modification de huit conventions de contributions financières conclues avec des clubs sportifs de l'Arrondissement à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et approuver les projets d'addendas à cet effet.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés les projets d'addendas entre la Ville de Montréal - arrondissement de Montréal-Nord et les clubs sportifs de l'Arrondissement, établissant les dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels;

Adopté à l'unanimité.

20.07 1254669002

CA25 10 272

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025.

M. Youssef Hariri ne prend pas part au vote, son entrée en fonction datant du 2 novembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250139011

CA25 10 273

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025.

M. Youssef Hariri ne prend pas part au vote, son entrée en fonction datant du 2 novembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1250139012

CA25 10 274

Autoriser une dépense au montant maximal de 413 174,16 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2025-2026. Appel d'offres public 25-21090 - Entente-cadre 1739793.

Il est proposé par Youssef Hariri

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense au montant maximal de 413 174,16 \$, taxes incluses, en faveur de la firme Compass Minerals Canada corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs pour la saison hivernale 2025-2026. Appel d'offres public 25-21090 - Entente-cadre 1739793;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255579011

CA25 10 275

Autoriser une dépense maximale de 61 890,70 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. et Hypertec, pour l'acquisition de 50 ordinateurs portatifs et 30 moniteurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et ces firmes, à même le fonds de roulement prévu au surplus de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 61 890,70 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. et Hypertec, pour l'acquisition de 50 ordinateurs portatifs et 30 moniteurs, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le centre de services partagés du Québec et ces firmes, à même le fonds de roulement prévu au surplus de l'Arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259821001

CA25 10 276

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Trame Verte et Bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du projet de restauration et de stabilisation des berges de l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans le projet de restauration et stabilisation des berges publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord à partir du Parc Aimé-Léonard jusqu'à la Maison Brignon-dit-Lapierre;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

QUE soit confirmé l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE soit désigné le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Montréal-Nord comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

QUE soit confirmé que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention

avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets;

QUE soit confirmé que le projet est conforme aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;

ET QUE la résolution CA24 10 047 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257857004

CA25 10 277

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

AVIS est donné par M. Philippe Thermidor en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

40.01 1259595014

CA25 10 278

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Avis est donné par M. Philippe Thermidor en vue d'adopter à une prochaine séance le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière);

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.02 1259595015

CA25 10 279

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Avis est donné par M. Philippe Thermidor en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation »;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RCGA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

40.03 1259595019

CA25 10 280

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Avis est donné par M. Philippe Thermidor en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables;

QUE soit présenté et déposé en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

40.04 1259595023

CA25 10 281

Adopter le Règlement numéro 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement numéro 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1250166001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 282

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 novembre 2025 et adopter le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro RGCA25-10-0009 afin d'abroger et remplacer le Règlement RGCA 09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 19 novembre 2025;

QUE soit adopté le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RGCA25-10-0009;

QUE ce règlement abroge et remplace le Règlement RGCA 09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1258361003

CA25 10 283

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit au 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10 587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 m au lieu de 1,98 m ;
- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre un troisième étage et une construction hors toit au lieu de deux ;
- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,48 au lieu de 1 ;
- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur ;
- De déroger à l'article 125 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre une hauteur d'étage à 5.54m au lieu de 3.7m;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

- QUE cette résolution abroge la résolution CA22 10 267 relative à l'adoption de la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans un délai de douze (12) mois suivant son entrée en vigueur, à défaut de quoi ladite autorisation sera réputée nulle et sans effet ;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1257758005

CA25 10 284

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-071 visant à modifier les usages autorisés sur le lot 6 358 896 du cadastre du Québec, soit le 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-071 visant à modifier les usages autorisés pour le bâtiment situé au 12421, boulevard Lacordaire, soit au lot 6 358 896 du cadastre du Québec, en dérogeant à une disposition des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et d'autoriser les usages suivants, et ce, au lieu d'un usage résidentiel :

- L'usage commercial de classe A – Pharmacie, limité à une superficie maximale de 100 m², et restreint à une seule pharmacie pour l'ensemble du bâtiment ;
- L'usage commercial de classe B – Clinique médicale ;
- L'usage commercial de classe B – Bureaux, autorisés aux étages seulement, selon la liste suivante :
 - 14^o Bureaux d'architectes ;
 - 15^o Bureaux d'ingénieurs ;
 - 16^o Bureaux d'urbanistes ;
 - 17^o Bureaux d'autres professionnels ;
 - 20^o Cabinets de psychologues ;
 - 21^o Cabinets de médecins généralistes ;
 - 22^o Cabinets de médecins et de chirurgiens spécialisés ;
 - 23^o Cabinets de dentistes ;
 - 24^o Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé;
 - 25^o Cabinets de travailleurs sociaux ;
- L'usage commercial de classe D – Café-bistro sans consommation d'alcool, autorisé au rdc seulement, limité à une superficie maximale de 25 m² ;
- L'usage public de classe C – Centre local des services communautaires, autorisé au rez-de-chaussée seulement ;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

- QUE la résolution du PP-043-1 (CA20 10 370) continue de s'appliquer, en complément des usages autorisés dans la présente résolution ;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

CA25 10 285

Nommer M. Cyril Baudin à titre de directeur intérimaire des travaux publics, de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 29 novembre 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé Cyril Baudin, matricule 100062734, à titre de directeur intérimaire des travaux publics, (emploi 103490, poste 30054), groupe de traitement 02-FM10, à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, à compter du 29 novembre 2025, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1254013001

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Intervention de Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville

CA25 10 286

Nommer Mme Yara Yassine, à titre de cheffe de section des bibliothèques, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 13 décembre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Yara Yassine, matricule 100295449, à titre de cheffe de section des bibliothèques, (emploi : 211950, poste : 71688), groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter du 13 décembre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1254394004

CA25 10 287

Entériner la création d'un poste temporaire de contremaître-voirie et parcs pour la saison hivernale 2025-2026, (emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 29 novembre 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé la création d'un poste temporaire de contremaître voirie et parcs (numéro d'emploi 221430), groupe de traitement 04-FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, à compter du 29 novembre 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1255579015

CA25 10 288

Nommer M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement, district Ovide Clermont, à titre de maire suppléant pour la période du 2 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit nommé M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement, district Ovide Clermont, à titre de maire suppléant pour la période du 2 décembre 2025 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259171006

CA25 10 289

Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement, district Ovide Clermont, à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 2 décembre 2025 au 1er décembre 2027.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soient nommés M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement, district Ovide Clermont, à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 2 décembre 2025 au 1^{er} décembre 2027.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1259171007

CA25 10 290

Nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac et M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration du Pôle.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Christine Black

Et résolu :

QUE soient nommés M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac et M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac à titre de représentants de l'arrondissement de Montréal-Nord au Conseil d'administration du Pôle.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1259595025

CA25 10 291

Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1259595024

CA25 10 292

Demander au ministre de la Justice de désigner les officiers compétents à célébrer des mariages et unions civiles pour l'arrondissement de Montréal-Nord.

ATTENDU que le Code civil du Québec (L.Q., 1991, c. 64) permet de demander au ministre de la Justice du Québec que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Christine Black

Et résolu :

QUE soit demandé au ministre de la Justice, conformément aux articles 366(1) et 521.2 du Code civil du Québec, de désigner compétents pour célébrer des mariages civils et des unions civiles dans leur limite territoriale, les personnes élues suivantes:

- la mairesse de l'arrondissement, Mme Christine Black;

- le conseiller de ville du district Marie-Clarac, M. Youssef Hariri;
- le conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, M. Jean-Marc Poirier et
- le conseiller d'arrondissement du district Ovide-Clermont, M. Philippe Thermidor.

Adopté à l'unanimité.

51.05 1259595026

CA25 10 293

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement du district Ovide-Clermont.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1259595029

CA25 10 294

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2026.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Youssef Hariri

Et résolu :

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026, se tenant au 4243, rue de Charleroi, à 19 h, soit :

CALENDRIER DES SÉANCES 2026
9 février 2026
9 mars 2026
13 avril 2026
4 mai 2026
8 juin 2026
29 juin 2026
8 septembre 2026
5 octobre 2026
2 novembre 2026
7 décembre 2026

Adopté à l'unanimité.

60.02 1259171008

CA25 10 295

Levée de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.

À 21 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, demande que la séance soit levée.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit levée la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

70.01

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2026.